

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL683

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 31

À la deuxième phrase de l'alinéa 113, après le mot : « conseil », insérer les mots :
« de développement »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.